

Se guérir les uns les autres

Dans la région africaine des Grands Lacs, le viol et les autres formes de violence à l'égard des femmes sont devenus dramatiquement courants. Un programme de la DDC offre aux victimes une prise en charge psychosociale, médicale et juridique. Dans un souci de prévention et de sensibilisation, il privilégie un travail avec l'ensemble de la communauté.



Ursula Salesse/DDC

Des femmes victimes de violences – sexuelles ou autres – participent à un groupe de parole.

Le profil des violeurs

En se basant sur les témoignages des femmes violées ayant bénéficié d'une prise en charge par le programme en 2012, la DDC a établi le profil des violeurs. Celui-ci varie considérablement d'un pays à l'autre. Dans le Sud-Kivu, 60% des agresseurs étaient des hommes armés (miliciens, soldats gouvernementaux ou policiers). Au Rwanda, la violence sexuelle s'exerce surtout au sein des foyers : 86% des victimes avaient été violées par leur conjoint ou d'autres membres de la famille. Au Burundi, 88% des agresseurs étaient des civils ne faisant pas partie du milieu familial. Ce pays affiche aussi un taux record de victimes mineures : 60% des viols avaient été commis sur des jeunes filles de moins de 18 ans et 17% sur des fillettes de moins de 5 ans.

(jls) La guerre est officiellement terminée depuis dix ans dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC), mais les groupes armés continuent de sévir. Les femmes et les filles de tous âges sont leurs principales victimes. Elles seraient 500 000 depuis la fin des années 90 à avoir subi des violences sexuelles. Aux blessures physiques et psychiques s'ajoute l'exclusion sociale : nombre d'épouses violées sont chassées par leur mari, ce qui les plonge dans une situation économique très précaire.

Mais les soldats congolais ne sont pas les seuls à s'en prendre aux femmes dans la région. Tant en RDC qu'au Burundi et au Rwanda, ces dernières sont exposées à toutes sortes de violences, notamment dans le cadre familial. La guerre ou le génocide ont fortement détérioré le tissu social et les relations humaines.

Une violence multiforme

Depuis 2011, un programme régional de la DDC offre aux victimes une prise en charge psychosociale, des soins médicaux et un accompagnement juridique. « Afin de ne pas stigmatiser encore davantage les femmes violées, nous avons adopté une vision large de cette problématique. Nos activités concernent toutes les violences basées sur le genre », souligne la cheffe du programme, Ursula Salesse, basée à Bujumbura (Burundi).

Cette notion comprend les agressions physiques – sexuelles ou non – et psychologiques. Les accusations de sorcellerie, qui visent presque exclusivement des femmes, en font partie : les prétendues sorcières sont chassées du village, lapidées, voire tuées. La violence domestique, les mariages forcés et la confiscation des biens des veuves sont d'autres exemples. Majoritairement dirigée contre les fem-



Georgia Mueller

Le statut de la femme est l'un des thèmes abordés dans les ateliers de sensibilisation.

mes, la violence basée sur le genre touche aussi des hommes. Durant ses deux premières années d'activités, le programme a pris en charge 13 783 femmes (dont 8 184 avaient été violées) et 1 990 hommes.

Présence accrue dans les zones rurales

Sept organisations partenaires mettent en œuvre le programme dans 92 villages du Burundi, du Rwanda et de la province congolaise du Sud-Kivu. Elles étaient déjà actives auparavant dans l'aide aux victimes de violences sexuelles, mais leur offre se concentrait sur des centres d'accueil spécialisés. Désormais, la prise en charge est assurée directement dans les villages par des animateurs issus de la communauté.

L'Institut africain de psychologie intégrale (IAPI), au Rwanda, est l'une de ces organisations partenaires. Il a notamment pour mandat d'enseigner aux six autres une méthode de travail innovante qui a été élaborée par son directeur Simon Gasibirege. Pour le volet psychosocial, la DDC a en effet décidé de privilégier l'approche dite communautaire, qui permet de remonter aux racines de la violence et de reconstruire le tissu social. « Il ne suffit pas de soigner l'individu, car le dysfonctionnement est au cœur de la communauté », explique M. Gasibirege. Selon ce psychologue, une grande partie des difficultés consécutives à des événements traumatisants peuvent se résoudre grâce à l'entraide du village. Il faut toutefois que celui-ci réagisse de manière adéquate et dispose des outils nécessaires pour gérer les conflits.

Ateliers de guérison et de sensibilisation

À cet effet, divers espaces de discussion sont mis sur pied au sein des communautés. Ils réunissent les victimes, les autorités locales et d'autres personnes influentes du village, comme les chefs coutumiers, les hommes d'Église ou les enseignants. Les « ateliers de sensibilisation » mènent une réflexion sur les

moyens de prévenir la violence, les coutumes sociales, les préjugés ou encore le statut de la femme. Dans les « ateliers de guérison », on aborde des thèmes comme le deuil, la gestion des émotions et la réconciliation. Chaque participant s'interroge sur ses propres expériences traumatisantes et son vécu. Cette démarche aide les victimes à retrouver un rôle actif dans la communauté.

D'autres groupes de parole rassemblent les personnes ayant traversé les mêmes épreuves. Des femmes battues, des femmes violées ou des filles-mères, par exemple, y discutent de manière plus approfondie de leur problème spécifique. Elles sont accompagnées par une animatrice psychosociale. L'approche communautaire n'exclut pas les entretiens en tête-à-tête, mais les complète. « La prise en charge individuelle a ses limites. Ainsi, elle n'apporte aucune solution au grave problème que constitue la répudiation des femmes violées », relève Ursula Salesse. « Le blocage ne peut se résoudre que si la communauté crée un climat favorable à la réintégration des épouses au sein du foyer. » Vu leur influence sur les familles, les notables peuvent agir comme médiateurs et faire évoluer les mentalités.

Corriger les lois discriminantes

Ces dernières années, les pays de la région des Grands Lacs ont commencé de modifier leur droit afin de se conformer aux normes internationales sur l'égalité des sexes. Mais il reste de nombreuses lois discriminantes. Le programme suisse entend contribuer à leur adaptation. Il le fait notamment en fournissant un appui technique et financier à la Conférence internationale pour la région des Grands Lacs. En 2011, les douze pays membres de cette organisation ont adopté une Déclaration sur la répression et la prévention des violences sexuelles. Ils doivent maintenant traduire cet engagement dans les législations et les politiques nationales. ■

Une poignée de condamnations

En 2012, le programme suisse a offert un accompagnement juridique à 1 429 femmes. Seules 212 d'entre elles sont allées jusqu'à tenter un procès. Sur ce nombre, 125 dossiers sont toujours en suspens. Le manque de preuves recevables a obligé 33 plaignantes à renoncer aux poursuites. Les tribunaux exigent en effet un certificat médical, mais en l'absence de blessures physiques, le médecin ne peut pas attester du viol. Beaucoup de femmes abandonnent en cours de route, à cause de la pression sociale, par peur d'être stigmatisées ou sous la menace de leur famille. En outre, les violeurs n'hésitent pas à corrompre les fonctionnaires pour stopper la procédure. Au bout du compte, 54 jugements ont été rendus. Et, dans 47 cas, l'agresseur a été condamné.